

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Session du 25 juin 2007

AVIS

relatif à

LA FILIERE EQUINE

présenté par

*M. Olivier de BOÛARD
au nom de la Commission "Culture, tourisme et sports"*

Entendues les interventions de MM. Bernard VINSONNEAU (CFTC), Patrick GENIN (CFDT), Jacky GUILLAUME (UNSA), Yves LEGEAY (Personnalité qualifiée), Patrice BULTING (Spectacle vivant), André AUBINEAU (Confédération Paysanne), Roger MELOT (Chambre de métiers); Mme Claire METAYER (Environnement).

Entendues les réponses de MM. Olivier de BOÛARD au nom de la Commission "Culture, tourisme et sports" et Alain BENTAHA, Vice-Président de la Commission "Environnement et cadre de vie" au Conseil régional des Pays de la Loire.

72 votants. Adopté par :

Pour :	72
Contre :	0
Abstentions :	0

Le Président,

Alain MUSTIÈRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le rapport sur la filière équine résulte d'une très large consultation des différents acteurs concernés, qui rappelle en bien des points celui que le CESR avait présenté en 1997. Il met en avant un certain nombre d'objectifs chiffrés, s'inscrivant, pour partie dans le CPER.

Les orientations proposées s'inscrivant dans la politique sociale autour du cheval (notamment en faveur du handicap et du cheval pour tous) méritent tout particulièrement d'être saluées ainsi que celles en faveur des arts équestres qui constituent l'une des spécificités de la région. En outre, la volonté de la Région de professionnaliser et diversifier les formations des métiers du cheval va dans le bon sens même si cette ambition doit reposer sur des relations sociales de qualité et associer les partenaires sociaux à une gestion renouvelée des ressources humaines. Enfin, la volonté de s'inscrire dans la double dimension interrégionale et internationale est à souligner.

Ces observations liminaires étant faites, le rapport appelle quelques remarques particulières :

- La région compte, parmi ses atouts, deux haras nationaux : le Lion d'Angers et la Roche sur Yon cités en introduction du rapport. Celui de la Roche sur Yon connaît les conséquences des restructurations en cours de l'institution "haras nationaux" dues à l'évolution de la filière et à la difficulté à faire face à la concurrence du secteur privé. Cela avait été annoncé dans le rapport du CESR. Propriété du département de la Vendée, cet établissement fait aujourd'hui l'objet d'un ambitieux projet de développement visant, au-delà de la conservation d'un patrimoine immobilier et de l'ouverture au public à maintenir une importante activité cheval. Compte tenu de son envergure, ce projet mérite d'être soutenu ;
- En matière d'investissement, le recours aux CTU pour le soutien aux hippodromes ne devra pas aboutir à une dispersion des moyens dans les territoires. A cet égard, on notera avec satisfaction la réapparition de financements complémentaires pour les hippodromes de 1^{ere} et 2^e catégorie. Par ailleurs, le recours aux appels à projet dans le cadre du CPER, adossé à une ambitieuse politique de labellisation paraît de nature à conforter une véritable dynamique régionale dans ce domaine ;
- Les actions envisagées au chapitre international en faveur des débouchés de la filière en direction de marchés très ouverts tels que le Moyen-Orient et la Chine s'inscrivent dans les stratégies définies au sein du SRDE et méritent à ce titre d'être fortement encouragées, en veillant à ne pas compromettre la conservation du patrimoine génétique de nos élevages ;
- L'étude en lien avec la déclinaison spécifique du plan marketing relatif à la filière touristique équestre devra être finalisée dans les meilleurs délais en vue d'une mise en œuvre aussi rapide que possible des actions. Dans un autre domaine, la mise en place d'un groupe de travail dédié à la thérapie par le cheval devra rapidement déboucher sur des préconisations concrètes et chiffrées ;
- Les contrats d'objectifs touristiques pluriannuels envisagés pour développer la fréquentation des sites de visites équestres ne devront pas manquer de valoriser le cheval dans sa dimension patrimoniale la plus large, en intégrant notamment les collections publiques et privées existantes (château de Saumur notamment) ;
- Enfin, le soutien au fonctionnement des clubs ne doit pas se limiter à l'accompagnement de la pratique associative et sportive. Il doit aussi permettre de répondre à des besoins spécifiques tels que les solutions de transports chevaux et cavaliers (compétition et tourisme équestre).

De manière globale, l'enjeu consiste maintenant à faire passer les orientations proposées à court, moyen et long terme à la phase opérationnelle. A ce titre, la collaboration active de tous les acteurs

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

mis en réseau par la conférence régionale du cheval constituera un atout essentiel, de même que l'association étroite du conseil des équidés à chacune des étapes de mise et œuvre, de suivi et d'évaluation.